



AOC « LAUDUN »

Avis de consultation publique

Lors de sa séance du 30/11/2022, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire parcellaire de l'appellation d'origine susmentionnée.

Ce projet d'aire parcellaire concerne les communes de Laudun-l'Ardoise, Saint-Victor-la-Coste et Tresques sur le département du Gard.

La consultation se déroulera **du 16 janvier au 16 mars 2023 inclus**.

Les plans cadastraux matérialisant le projet d'aire parcellaire pourront être consultés en mairie des communes concernées aux jours et heures d'ouverture pendant la durée de consultation.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier (*recommandé avec accusé de réception le cas échéant*) à l'adresse suivante : INAO site d'Avignon – Forum de Courtine – BP 60912 – 84090 AVIGNON cedex 9
ou par courriel à l'adresse suivante : INAO-AVIGNON@inao.gouv.fr

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 16/03/2023, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé, ainsi qu'au siège de l'ODG « Syndicat des vins de Laudun » - Place de l'église - Espace Barbara-BP 2- 30290 Laudun, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.